

LE JOURNAL DES ASNIÉROISES
ET DES ASNIÉROIS

N°146 - JUIN 2024



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

L'Actu



Moustique tigre
Ne le laissons pas s'installer
PAGE 2



Cindy Legrand
Vive l'effet Waouh !
PAGE 4



Le tour du monde
de Sophie la girafe
PAGE 5

LE MARAIS DE BAILLON

Renouvellement de la convention
de partenariat de gestion

Le mot du Maire



Chères Asniéroises,
chers Asniérois,

L'engagement associatif est essentiel pour la vitalité de la vie citoyenne et par la même, à la qualité de vie asniéroise. Les associations jouent un

rôle clé dans notre cité en promouvant la solidarité, en soutenant les initiatives locales et en favorisant la cohésion sociale. Culture, sports, aide à la personne... tous secteurs confondus, nos associations œuvrent pour l'intérêt général en faisant le bonheur de chacun, en façonnant cet esprit village qui est le nôtre. C'est pourquoi et plus que jamais notre équipe municipale souhaite les soutenir et les accompagner du mieux possible.

Je souhaiterais ici remercier celles et ceux qui s'engagent dans notre commune pour transmettre leurs passions, partager leurs savoir-faire et tisser ces liens invisibles qui nous unissent et nous réunissent autour de chacune de leurs actions.

Depuis quelques années, nous observons hélas une raréfaction des bénévoles. Plusieurs facteurs, tels que le vieillissement de la population active, les contraintes professionnelles accrues et une tendance au repli sur soi, contribuent à cette baisse de l'engagement. Ce phénomène pose un réel défi, car sans bénévoles, les associations peinent à fonctionner, mettant en péril les services qu'elles offrent à la communauté. Il est crucial de relancer l'intérêt pour le bénévolat et d'encourager une participation active pour maintenir le dynamisme et la solidarité au sein de notre société.

C'est là aussi une question de fraternité, cette valeur républicaine parfois quelque peu oubliée tant l'individualisme prime. C'est là encore une question de sens commun : l'homme est un animal social, il ne peut se suffire à lui-même et ne peut s'épanouir qu'avec et grâce aux autres.

Aimer Asnières-sur-Oise, c'est aussi savoir la choyer en lui donnant du temps, en partageant avec d'autres un temps si précieux et pourquoi pas allumer quelques lumières dans les regards de ceux qui bénéficient de ces actions désintéressées mais dignes de l'intérêt général. S'investir dans le tissu associatif local, c'est contribuer au mieux vivre ensemble plutôt qu'au chacun pour soi. Pourquoi pas vous ?

Eric Therry

Maire d'Asnières-sur-Oise

LE CHIFFRE DU MOIS



1000

C'est le nombre d'œufs que peut pondre une femelle moustique tigre en 5 semaines.
Soyons vigilants !

CARACTÉRISTIQUES DU MOUSTIQUE TIGRE :

Taille : environ 5 mm
Apparence : rayures noires et blanches sur l'abdomen et les pattes
Particularité : pique le jour / est très agressif / vit à proximité de son lieu de naissance

PAS D'AUGMENTATION POUR LA CANTINE

Malgré une augmentation de 6,86% des tarifs de notre fournisseur de repas de cantine appliquée en septembre prochain, cette hausse justifiée par l'inflation ne sera pas répercutée à la prochaine rentrée scolaire. En effet, les préconisations de la dernière commission finances ont été suivies, avec la possibilité de revoir ses tarifs selon les résultats financiers de la commune à la fin de l'année. ■

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



A l'occasion de la célébration de l'Armistice du 8 mai 1945, les membres du CMJ ont accompagné le maire pour la dépose des gerbes de fleurs et les chants. ■

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV)

Partez en vacances l'esprit libre

Démarche totalement dématérialisée, ce service en ligne permet aux Asniérois, lors de leurs absences prolongées, de demander la surveillance de leur domicile et d'être prévenus en cas d'anomalie. L'inscription à l'Opération Tranquillité Vacances permet ainsi d'organiser des patrouilles de police ou de gendarmerie, de jour comme de nuit, afin de lutter contre les cambriolages.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R43241>. ■

RUE DU CROCQ

Des arômes à « crocquer » !



Les agents du service des espaces verts viennent de créer un jardin aromatique près de la source du Crocq. C'est là un voyage sensoriel qui vous est proposé. Il vous connectera à la nature de manière unique et parfumée. Il redonnera aussi des couleurs à vos petits plats en rehaussant votre cuisine de nouvelles saveurs et fumets naturels. Il suffit de se servir ! ■

MARAIS DE BAILLON

Un Espace Naturel Sensible préservé et protégé



La convention de partenariat de gestion sur le Marais de Baillon vient d'être reconduite entre la commune et le Conseil départemental du Val-d'Oise pour une durée maximum de 12 ans. L'occasion de dresser un premier bilan de ce partenariat et d'en dessiner quelques perspectives.

Situé aux abords de l'Abbaye de Royaumont, le Marais de Baillon s'intègre dans un vaste ensemble de zones naturelles de grande valeur écologique et paysagère. Partiellement converti en décharge, le Marais fut sauvé suite à la création de l'association Sauvegarde Asnières-Baillon (SAB) et l'implication d'une nouvelle équipe municipale au début des années 1990. L'ENS du Marais de Baillon est donc géré par le Département du Val-d'Oise depuis sa création en 2011.

Il souhaite donc poursuivre son engagement pour la période 2024-2025, avec plusieurs actions prévues en ce sens. Avec le maintien de l'entretien des parcelles, une attention particulière est portée au développement des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE). Sur le site du Marais de Baillon, plusieurs espèces ont pu s'implanter sur un sol largement remanié au 20^e siècle, comme les solidages, l'aster américain ou la Renouée du Japon. Le Département continuera donc de réaliser un arrachage avec exportation de ces espèces. Concernant la Renouée du Japon,

le Département a entrepris depuis 2023 une expérimentation de gestion. La Renouée du Japon est mise en concurrence avec le Sureau hièble, déjà présent sur site.

En complément, un programme pluriannuel d'entretien mécanique des zones humides départementales a été développé cette année et sera déployé cet automne. Les roselières, dont la plante majoritaire est le roseau commun, sont largement menacées par le réchauffement climatique et nécessitent un entretien particulier. Ces roseaux seront fauchés et exportés du site afin de favoriser leur régénération.

Une dernière action concernera la prairie située à l'entrée du site. Cette prairie accueille une espèce de papillon unique dans le Département : le Miroir. Cette espèce, dont la plante hôte est la Molinie bleue, a besoin de milieux ouverts pour se développer. Une nouvelle clôture a été installée au mois de mai et la prairie accueillera prochainement des chevaux, pour un entretien par pâturage. ■

MOUSTIQUE TIGRE

Agissons dès maintenant pour un été plus serein

Le moustique tigre, *Aedes albopictus*, est apparu dans le sud de la France en 2004 et s'est progressivement implanté en Île-de-France depuis 2015. Il est désormais présent dans 100 communes de la région, dont Asnières-sur-Oise. Cet insecte peut transmettre des maladies virales comme la Dengue, le Chikungunya et le Zika. Il mesure environ 5 mm et se distingue par ses rayures noires et blanches. Il pique principalement le jour et reste proche de son lieu de naissance. Il pond ses œufs dans de petits récipients d'eau, naturels ou artificiels, près des



habitations. Les œufs éclosent rapidement, et l'insecte ne s'éloigne généralement pas de plus de 150 m de son lieu de naissance. Pour réduire sa présence, il est crucial de supprimer les gîtes potentiels où l'eau peut stagner. Cela inclut couvrir ou éliminer les récipients, changer régulièrement l'eau des fleurs, et veiller au bon écoulement des eaux pluviales.

Les asniérois sont également encouragés à signaler la présence du moustique via un portail dédié. Pour plus d'informations et des conseils, consultez le site de l'ARS Île-de-France. ■

Le billet
d'Henri Poirier
en charge de l'élaboration
de notre PLU



LES ZNIEFF (Zone d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique)

Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type I** : espaces homogènes écologiquement définis par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou d'habitats rares, exceptionnels ou caractéristiques du patrimoine naturel régional. Ce sont les zones les plus remarquables du territoire. Sur le nôtre, elles se limitent aux sites suivants : Marais d'Asnières-sur-Oise, Étang et Marais de Royaumont.

- **Marais d'Asnières-sur-Oise**, 14,9 hectares, cette zone abrite en outre deux espèces végétales remarquables : *œnanthe fistuleuse* et *œnanthe à feuille de Silaüs*.

- **Marais et étangs de Royaumont**, 196,7 hectares sur trois communes, abrite plusieurs espèces végétales et accueillent également plusieurs espèces d'oiseaux nicheurs dans ses roselières.

- **Les ZNIEFF de type II** : espaces qui intègrent des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours. Les ZNIEFF de Type 2 s'étendent dans notre région sur un grand territoire : la Vallée de la Thève et de l'Ysieux, qui s'étend sur 4 349,77 hectares et sur 20 communes. Cette vaste zone diversifiée englobe notamment les deux ZNIEFF de type 1 d'Asnières-sur-Oise.

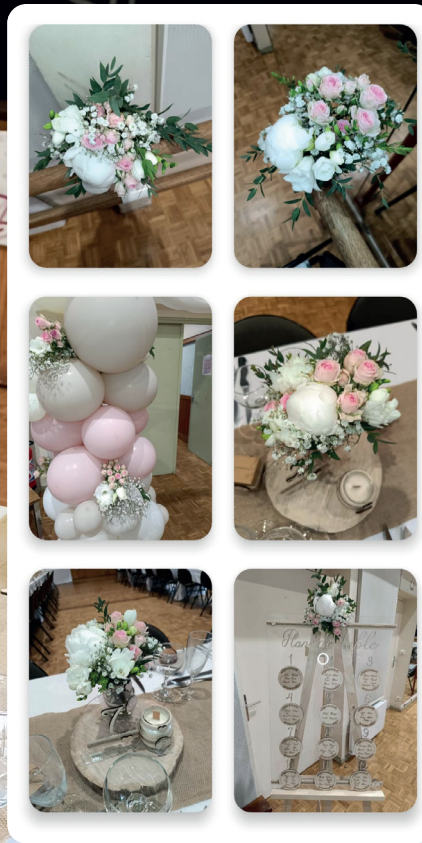
- **La Forêt de Carnelle**, répartie sur 8 communes s'étend sur 1694,88 hectares comprenant 5 espèces végétales remarquables.

Les autorités protègent ses zones sensibles, il est impératif que l'Homme les respecte. ■



LE SENS DU DÉCOR ET DE LA FÊTE AVEC CINDY LEGRAND

Vive l'effet Waouh !



Âgée de 34 ans, mariée et maman de trois enfants, Cindy Legrand (MNL EVENT) met ses idées et sa créativité au services des Asniérois et des Asniéroises pour scénographier leurs plus beaux événements. Rencontre dans l'envers de ces décors qui la passionnent et qui nous enchantent.

L'Actu : Comment êtes-vous devenue décoratrice événementielle ?

Cindy Legrand : Passionnée de décorations événementielles et de loisirs créatifs, le projet de me lancer dans la décoration événementielle s'est concrétisé. J'ai commencé par me former grâce à mes lectures et aux réseaux sociaux. Puis pendant quelques années, j'ai réalisé des décors pour les événements familiaux. Après deux ans en tant que directrice de magasin dans une enseigne de produits de la fête où j'ai énormément appris grâce aux formations internes, j'ai pris la décision de me lancer dans l'entrepreneuriat en créant MNL EVENT.

L'Actu : Qu'est ce qui vous a décidé à vous installer à votre compte et quelle est votre marque de fabrique ?

Cindy Legrand : D'abord ma situation familiale : j'ai en effet créé mon auto-entreprise pour pouvoir allier vie personnelle et vie professionnelle. J'ai dû arrêter mes contrats chez des employeurs à deux reprises car lorsque l'on est mère d'un enfant handicapé, le parcours est souvent semé d'embûches et l'on se retrouve souvent sans prise en charge. En travaillant à mon compte, je peux plus facilement surmonter ces obstacles. Je travaille la semaine sur des heures d'école et souvent le soir lorsque tout mon petit monde est couché. Ça me permet de m'occuper de mes enfants lorsqu'ils en ont le plus besoin. Lors des événements que je réalise le week-end, c'est mon conjoint qui prend le relais avec les enfants. Je suis également très entourée des grands parents qui sont présents lorsqu'il y a un besoin. Sur un plan plus professionnel : j'avais envie de faire du sur mesure, de rencontrer des personnes également à la recherche d'une originalité qui leur corresponde, qui apporte une réelle plus-value à un moment important de

leur vie. Je m'adapte ainsi à la demande client aussi bien sur sa nature même que sur le plan du budget. Aujourd'hui je crée, j'accompagne, je conseille tout en m'impliquant à fond dans le succès de l'évènement quel qu'il soit : anniversaire, baby shower, gender reveal, communion, baptême, mariage, lancement professionnel, pool-party, guinguette, kermesse, carnaval, marchés de Noël, etc. Je suggère également des idées cadeaux à offrir. Quant à ma marque de fabrique, c'est l'effet Waouh que je peux lire dans les yeux de mes clients !

MA MARQUE DE FABRIQUE, C'EST L'EFFET WAOUH !

L'Actu : Comment caractériser le métier de décoratrice événementielle ?

Cindy Legrand : C'est de planifier l'esthétique et l'atmosphère de l'évènement. C'est également de conseiller et d'orienter aux mieux les clients dans le choix des éléments décoratifs de leurs événements. Ce métier regroupe différentes disciplines dont l'artistique et le commerce. Pour moi, la décoration événementielle est l'élément clé pour susciter des émotions et impressionner ses invités. Toujours cet effet Waouh ! Pour bien exercer ce métier, il faut être à l'écoute, avoir un sens du relationnel, aimer le contact, être organisé, rigoureux, être artistique, avoir une parfaite connaissance des matières, des couleurs, des tissus, des accessoires. Je finirai par dire « savoir de quoi on parle » ! Bien connaître ses produits ! En ce sens, j'ai beaucoup investi dans mon entreprise en terme de matériel et de matière première pour pouvoir proposer une multitude de décorations possibles. Je travaille le papier, le carton, la résine, l'éco-résine, et beaucoup de bois.

L'Actu : À part l'effet Waouh recherché, y-a-t-il un style Cindy Legrand ?

Cindy Legrand : À ce jour, il n'y a pas de style de décoration qui se démarque auprès de mes clients car je m'adapte à la demande. Elle varie d'un client à l'autre. En revanche, nous sommes sur des couleurs assez tendance (eucalyptus, le terracotta, le nude, le latte, les pastels, le rose gold). Il y a une variété infinie de thématiques.

Quelques exemples :

- **Mariage :** thème Bohème Chic, champêtre, voyage...
- **Anniversaire fille :** thème sous licence, licorne, arc-en-ciel, princesse...
- **Anniversaire garçon :** thème sous licence, tracteur, voiture, moto, foot, basket...
- **Anniversaire Adulte :** thème voyage, Hawaï, jungle, tropical

Pour moi le métier de décoratrice événementielle est avant tout un métier d'art : savoir allier et conjuguer les textures, les couleurs, les matières, etc. Après c'est aussi un bonheur : quand ils découvrent le résultat de mon travail, quel plaisir de voir des étoiles brillant dans les yeux des enfants mais aussi des adultes ! ■

CINDY LEGRAND - MNL EVENT 06 72 19 16 66

mnlballonsevents@gmail.com

site web : <https://mnl-eve-HYPERLINK> "https://mnl-events.sumupstore.com/" n HYPERLINK "https://mnl-events.sumupstore.com/"ts.sumupstore.com/

ASNIERES CHALLENGE : INSCRIVEZ-VOUS VITE !



Nous vous rappelons que les inscriptions à la 1^{ère} édition de l'**Asnières Challenge** sont ouvertes. Quel que soit votre âge, de septembre prochain jusqu'en novembre, ce tournoi sera rythmé par des animations, des rencontres, des jeux. Des épreuves à thèmes attendent les futures équipes :

- **Dimanche 22 septembre** : rallye pédestre/vélo avec énigmes à résoudre.

- **Jeudi 24 octobre** : tournoi de gaming (FIFA, Mario Kart, Just Dance...)
- **Dimanche 17 novembre** : concours d'éloquence et concours Peinture à l'aveugle en équipe.

Inscrivez-vous dès maintenant en écrivant à lacturedaction@aso95.fr

UN CONCOURS AU LONG COU ET AU LONG COURS !



Rio de Janeiro (Brésil)

Sophie voyage déjà autour du monde !

Plusieurs asniérois ont d'ores et déjà envoyé leurs clichés de **Sophie** en voyage autour du monde.

N'hésitez pas à emmener avec vous **Sophie la girafe** et adressez vos clichés par mail à : lacturedaction@aso95.fr



Londres (Grande-Bretagne)

RÉOUVERTURE DE LA RUE DU FOUR : une victoire sur les éléments



En février 2017, la tranquillité de la rue du Four a été brutalement interrompue par un effondrement spectaculaire sous le trottoir, juste à côté du garage situé au numéro 14. Un fontis, ce phénomène géologique qui se manifeste par un vide souterrain, s'est formé à l'angle du garage et de la rue, s'étendant jusqu'à une cour privée desservant plusieurs habitations. En novembre 2021, une inspection a révélé que le vide créé par le fontis avait atteint une profondeur impressionnante de près de 4 mètres, avec un diamètre oscillant entre 3 et 4 mètres. Ce vide inquiétant se trouvait sous la dalle du garage et sous le trottoir, menaçant la chaussée elle-même. Pire encore, une partie de la dalle du garage s'était déjà effondrée, et depuis lors, la situation n'a cessé de se dégrader. Les éboulements au sein des galeries souterraines ont continué, culminant avec l'effondrement de la chaussée en juillet 2023. Un chantier, de quatre mois d'efforts intenses, a été nécessaire pour remédier à ce désordre avec une série d'interventions précises et méticuleuses : détection des réseaux et du fontis pour cartographier précisément l'étendue des dégâts, démolition de la partie du garage située sur la rue directement au-dessus du fontis, purge

des terres meubles et des éboulis afin de stabiliser la zone, comblement et coffrage de la voûte pour renforcer la structure souterraine, comblement du fontis à l'aide d'un matériau de remblai liquide, couvrant environ 230 m², pour assurer la stabilité du sol. Reconstitution de la voûte, garantissant une solide infrastructure. Réalisation des travaux de terrassement, fond de forme et installation d'une nouvelle dalle en béton pour le garage. Reprise de la chaussée, des caniveaux et du trottoir pavé pour rendre la rue à son état fonctionnel et esthétique. Après ces travaux intensifs, la rue du Four a été officiellement ouverte à la circulation le 14 mai 2024, marquant la fin d'un long et complexe chantier de réhabilitation. Les habitants et passants peuvent désormais circuler en toute sécurité sur une infrastructure entièrement restaurée. La reconstruction du garage à l'identique est prévue pour début juin 2024, avec une durée estimée d'un mois. Grâce à la persévérance et à l'expertise des équipes de chantier, la rue du Four se prépare à tourner la page sur cet épisode difficile, retrouvant peu à peu son charme d'origine. ■

RAPPEL : INSCRIPTION ÉTÉ 2024 ACCUEIL DE LOISIRS



Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août 2024
De 7 h à 18 h 30

L'accueil de loisirs reçoit les enfants âgés de 4 ans à 14 ans (enfants nés entre le 01/01/2010 et le 31/12/2020).

Les dossiers d'inscription sont dématérialisés et doivent nous être déposés par courriel sur jeunesse@aso95.fr jusqu'au dimanche 23 juin. Le chèque d'acompte à l'ordre de RRSCE doit être déposé en mairie. ■

DÉPÔTS SAUVAGES

Dans le viseur de nos caméras



Les dépôts sauvages sont un véritable fléau et coûtent très cher à la commune. Certaines personnes se débarrassent de plus en plus souvent des déchets en forêt, en pleine nature, ou en ville. Pneus, déchets de constructions, électroménager, plastiques, amiante, plâtre, produits toxiques... tout est bon pour jouer la carte de la facilité et de l'irresponsabilité. De plus les personnes qui jettent sont souvent imitées, c'est dire l'anarchie et les coûts d'évacuation qui atteignent la démesure. Halte à l'impunité ! La commune vient d'acquiescer plusieurs caméras nomades financées à 80 % par la région. Celles-ci seront déployées sur le territoire. Elles ont également un effet dissuasif et permettent une action répressive grâce à la capture d'images vidéo des contrevenants. L'infraction dument constatée sera passible d'une amende administrative entre 500 et 1 000 euros. ■

SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE

Gratuit et illimité pour les asniérois



La municipalité s'engage pour permettre à tous nos jeunes de recevoir un accompagnement scolaire gratuit dans la continuité de l'école, dispensé en ligne par des enseignants de l'Éducation nationale.

Il n'est pas toujours simple pour les élèves de travailler à la maison. Ce n'est pas également facile pour les parents de suivre la scolarité des enfants. C'est pourquoi, **vos élus souhaitent favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances.**

La commune d'Asnières-sur-Oise est ainsi heureuse de vous annoncer son partenariat avec la plateforme de soutien scolaire en ligne « PROF EXPRESS » à compter de septembre 2024. Le coût de ce service pour la collectivité s'élève à 3 892 € par an et pendant trois années scolaires. Prof Express assure un dispositif de révisions gratuit pour les familles asniéroises. Les élèves peuvent poser leurs questions de manière illimitée.

Grâce à ce service pris en charge à 100% par la commune les enfants scolarisés du CP à la terminale auront tous les mêmes chances d'avoir accès à un accompagnement scolaire, qu'il s'agisse d'un devoir à faire ou de révisions, ou encore d'un exposé ou d'un examen à préparer. Cet accès en ligne est gratuit et illimité et sera accessible d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone. ■

QUESTIONS DES LECTEURS À L'ACTU

Question de Paul : *Je constate fréquemment dans le village des bruits de tondeuse ou des outils qui font un bruit considérable le dimanche et les jours fériés. Ces bruits troublent la tranquillité du voisinage. N'existe-t-il pas une réglementation ?*

L'Actu : Vous avez tout à fait raison ! En attestent ces quelques articles de l'arrêté du maire qui mériteraient parfois d'être mieux « entendus », donc appliqués pour le confort et le bien-être de tous.



Article n°2 : Sont interdits, sur le territoire de la commune, tous les bruits causés sans nécessité, ou dus à un défaut de précaution susceptibles de troubler la tranquillité du voisinage ou de nature à porter atteinte à la santé de l'Homme.

Article n°3 : Toutes personnes, dans un cadre professionnel, faisant usage d'outils ou d'appareils (bétonnières, ponceuses, etc.) susceptibles de produire un bruit considérablement élevé, **doivent effectuer leurs travaux entre :**

Huit heures (08h00) et dix-neuf heures et trente minutes (19h30) du lundi au vendredi.

Huit heures (08h00) et dix-neuf heures (19h00) le samedi.

Ces travaux sont interdits dimanche et jours fériés toute la journée.

Article n°4 : Tous travaux de rénovation, bricolage ou jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils (scies mécaniques, raboteuses, perceuses, etc.) susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore **doivent être effectués :**

Huit heures et trente minutes (08h30) et douze heures (12h00) puis de quatorze heures et trente minutes (14h30) à dix-neuf heures et trente minutes (19h30) du lundi au vendredi.

Neuf heures (09h00) et douze heures (12h00) et de quinze heures (15h00) à dix-neuf heures (19h00) le samedi.

Les travaux de ce type ne sont pas autorisés le dimanche et les jours fériés.

Article 5 : Les bruits ou tapages injurieux et nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3^e classe.

CARTES POSTALES



BROCANTE DU 1^{er} MAI : CHINONS DONC UN BRIN

Le 1^{er} mai, l'association Anim'Asnières a organisé sa traditionnelle brocante. Par ce temps ensoleillé, vous avez été nombreux à chiner dans les rues d'Asnières au parfum du muguet.



KIDS BROC : TRÈS PETITS PRIX POUR LES PETITS

L'association Autour de l'école a organisé sa traditionnelle brocante dédiée à la puériculture, aux vêtements pour enfants et aux jouets le 5 mai à l'espace Josette-Jourde.



CÉRÉMONIE CITOYENNETÉ DU 25 MAI :

La cérémonie de la citoyenneté à été un moment émouvant et solennel, réunissant une quinzaine de jeunes. Les participants ont écouté avec attention les discours des officiels, qui ont souligné l'importance de leurs droits et responsabilités en tant que nouveaux citoyens.



FÊTE DU VERGER 25 MAI : FRUITÉE BIEN SÛR !

60 personnes ont pu déguster le méchoui préparé avec beaucoup d'attention par les membres de l'association d'Autour du Verger.



FESTIVAL ROCK DU 1^{er} JUIN : ILS ONT RECHARGÉ LEURS « BATTERIES » !

Le festival rock « Asnières en scène » qui s'est déroulé le samedi 1^{er} juin a été une réussite malgré une affluence modeste. Les groupes se sont succédés, enchaînant les performances électrisantes, les guitares hurlantes, les rythmes endiablés et les jeux de lumière spectaculaires ont créé une ambiance unique et inoubliable.

Retrouvez encore plus de photos sur le site internet de la ville, rubrique Retour en images ou en scannant directement le code QR.



ville-asnieres-sur-oise.fr

INSCRIPTIONS À L'ACCUEIL DE LOISIRS ET AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES EN LIGNE



Les vacances arrivent à grands pas. Aussi, les inscriptions aux services cantine, périscolaires, ALSH et études, seront en ligne du 17 juin au 20 août via le **portail famille**. Le mode d'emploi et les pièces à fournir y sont également précisés. Pour les nouveaux résidents d'Asnières-sur-Oise, les documents vous seront envoyés par le service enfance-jeunesse. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service par mail à jeunesse@aso95.fr

DES PERMANENCES À VOTRE SERVICE



BUS DU CIAS

Besoin d'aide ou de conseils pour vos démarches administratives ? Le Centre Intercommunal d'Action Sociale CIAS vous accueille dans votre ville sur rendez-vous. Prochain rendez-vous sur la Place de l'Eglise : **Lundi 24 juin, lundi 8 juillet, lundi 22 juillet** (9 h 30 à 13 h - 13 h 45 à 16 h 30) au **06 43 60 03 32 / 06 75 23 65 39** ou par mail cias@c3pf.fr.

POUR LE CAUE

(Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), contactez le **01 73 24 45 18**.

ÉTAT CIVIL*

NAISSANCES

- Lena Hamra née le 8 mai 2024
- Anna Luzi née le 14 mai 2024

* En fonction des autorisations de publication.



BIEN FAIRE POUR BIEN VIVRE

Groupe majoritaire du conseil municipal

Comment se passe l'organisation d'un conseil municipal ? Tous les points de l'ordre du jour d'un conseil municipal sont débattus lors de commissions ou les membres de la majorité comme de la minorité sont présents. 5 commissions existent : Finances, Travaux-Environnement, Urbanisme-Patrimoine-Culture, Enfance-Jeunesse-Sport, Associations-Tourisme. La commission travaux, par exemple, la plus visible pour tous, prend connaissance des projets en cours sur la commune, propose des actions à entreprendre en fonction des attentes ou demandes des administrés, les soumet au budget et suit leur avancement. Chaque commission fonctionne sur le même principe. Tous les points sont étudiés afin de pouvoir les réaliser dans l'intérêt général et proposer, si besoin, au vote du conseil municipal. La question que vous pouvez vous poser : pourquoi dans la chronique du groupe minoritaire, des interrogations existent sur des actions non faites et apparemment tant attendues. Si ces interrogations ou actions souhaitées avaient été soulevées en commission et non présent en compte, il serait entendable de manifester mais ce n'est jamais le cas. La dernière commission finances avait pour ordre du jour la validation du budget 2024.

Les résultats de notre gestion étant très positifs, toutes les demandes ont été acceptées et budgétées quelles qu'elles soient : service interne, commissions, l'enveloppe pour soutenir nos associations a été augmentée, les taux d'impositions communaux n'ont pas été réévalués. Tous les membres de la commission ont entériné ces décisions et aucune demande supplémentaire n'a été formulée. Arrive le vote du conseil municipal et que fait le groupe minoritaire ? Il s'abstient. Pourquoi cette posture digne d'un jeu de rôle ? Le conseil municipal, n'est pas une vitrine, la politique n'est pas un jeu, elle n'obéit qu'aux enjeux que lui dicte l'intérêt général. Que traduit cette démarche alambiquée : « *Je pourrais être pour, mais comme je suis de l'opposition, je m'abstiens ou je vote contre et je métonne dans la chronique et annonce des chiffres totalement erronés* », quel but ? Malgré ces pénibles facéties non constructives, la majorité continue d'œuvrer avec sérieux et dévouement. Les minorités ne font souvent malheureusement que du bruit. Nous nous efforçons de bien faire. Gardons le sourire, n'est-ce pas là, le meilleur remède contre toutes les aigreurs ?



UN VILLAGE UNI

Groupe minoritaire du conseil municipal

HA L'EAU ! ... A L'EAU ?

Deux fois déjà depuis le début de l'année des eaux usées se sont répandues dans la plaine d'Asnières : la première fois à cause d'un problème d'alimentation électrique à la station d'épuration et la seconde, début mai, à la suite de gros orages. A court et moyen termes, ces dysfonctionnements risquent de polluer la nappe phréatique dont 16 communes des environs d'Asnières-sur-Oise dépendent pour leur alimentation en eau potable. Il convient de prendre vite les mesures d'assainissement adaptées. La gestion de l'assainissement est confiée au SICTEUB en association avec 22 communes, dont 6 sont situées dans l'Oise. L'ensemble dessert 56 184 habitants avec 300 km de réseaux, 25 clapets anti-retour, 7 siphons, 1 bassin d'orage et 25,4 km de réseau gravitaire. La station d'épuration d'Asnières reçoit un volume de 2 915 841 m³ d'eaux usées à traiter et génère en sortie 881 tonnes de boues. Certains, parmi nous qui siégeons dans l'opposition municipale, se sont dans les années 1970, opposés à la construction de cette station d'épuration parce qu'elle est située au-dessus des champs captant. Aujourd'hui nous déplorons le choix proposé, avec la fermeture prochaine de

la station d'épuration de Lamorlaye, de raccorder les eaux usées de Lamorlaye sur la station d'Asnières. Après le mauvais choix des années 70, cette décision aggravera les risques de débordement et les factures ! Représentée au SICTEUB, chaque commune contribue aussi directement à la gestion des eaux usées, en limitant l'imperméabilisation des sols, et en évitant d'ouvrir les tampons d'assainissement lors des gros orages pour ne pas engorger le réseau d'eaux usées qui déborderait en inondant la plaine d'Asnières. Chacun d'entre nous peut également choisir de réaliser chez lui des aménagements qui n'imperméabilisent pas les sols et respecter l'interdiction de raccorder ses collecteurs d'eaux pluviales au « tout-à-l'égout ». Aujourd'hui le Syndicat Intercommunal d'Exploitation des Champs Captant d'Asnières-sur-Oise (SIECCAO) agit pour protéger nos précieuses nappes d'eau : Il tente d'acquiescer des parcelles de terre au-dessus des aires de captages pour accompagner les exploitations agricoles engagées à adapter leurs pratiques pour lier performances économique et environnementale. Souhaitons que SIECCAO et SICTEUB s'entendent, notre eau potable, un bien commun précieux, en dépend.

Sur votre agenda en Juin

21

Fête de la musique

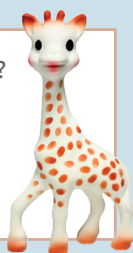
22

Les Olympiades au stade Delacoste

28-29-30

Gala de l'école de danse

Où se trouve Sophie la girafe ? Dans L'Actu de Mai, je n'étais pas cachée, mais en véritable star page 5. Et cette fois, arriverez-vous à me trouver ?



FÊTE DE LA MUSIQUE



LES OLYMPIADES



GALA DE L'ÉCOLE DE DANSE



LES PEINTRES DANS LA RUE



FEU D'ARTIFICE AU STADE DELACOSTE



en Juillet

7

Les peintres dans la rue

14

Feu d'artifice stade Delacoste

Les élus à votre rencontre place de l'Église



APPLICATION MY MAIRIE ASNIÈRES-SUR-OISE EN TEMPS RÉEL... ET UTILES.

Téléchargez gratuitement sur l'App Store ou Play Store l'appli Asnières-sur-Oise sur votre téléphone. Soyez informés des manifestations et événements sur la commune, recevez les notifications push pour les rendez-vous à ne pas manquer ou les alertes en tous genres, localisez les commerces et les entreprises autour de vous, retrouvez les photos des derniers événements... En bref, Asnières-sur-Oise « s'applique » à vous faciliter la ville !



pour Apple



pour Android